



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 6 novembre 2021

**Discours de M. Jean CASTEX, Premier ministre**

**88<sup>ème</sup> Congrès des maires de Haute-Savoie**

**Samedi 6 novembre 2021**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le maire de La Roche-sur-Foron,  
Monsieur le président de l'Association des maires de la Haute-Savoie,  
Je voudrais, avec les deux membres du Gouvernement qui m'accompagnent,  
Jean-Baptiste LEMOYNE et Joël GIRAUD, vous remercier très vivement de  
nous avoir invités et de nous accueillir ici dans ce magnifique département de  
la Haute-Savoie.

Je salue les parlementaires, présents nombreux évidemment en cette  
manifestation.

Je salue Monsieur le président du Conseil départemental de la Haute-Savoie,  
Monsieur ou Madame la représentante du président de la région Auvergne-  
Rhône-Alpes, et puis l'ensemble des chefs de services de l'Etat et des  
collectivités ici réunis, mais surtout, bien entendu, Mesdames et Messieurs les  
élus, maires, adjoints et conseillers municipaux, merci beaucoup de nous  
accueillir ce matin parmi vous.

Je ne vous cache pas ma joie, je vous le dis tout de suite, ce n'est pas une  
obligation pour moi que de participer au congrès d'une association de maires  
dans les départements. C'est d'ailleurs le quatrième ou cinquième exercice  
auquel je m'adonne. J'étais, il y a une semaine jour pour jour, dans le Cantal, à

la rencontre de ceux que je considère toujours comme des collègues. J'ai envie de dire « maire un jour, maire toujours ». Et c'est vrai que c'est une fonction difficile, vous l'avez dit, ingrate, mais qui est vraiment le socle de la démocratie qui m'a beaucoup apporté et qui, surtout, je voudrais vous en assurer, est particulièrement précieuse chaque jour dans l'exercice des fonctions qui sont depuis plusieurs mois les miennes.

Vous me permettrez d'avoir un salut particulier à l'endroit du président Bernard ACCOYER, que j'ai beaucoup côtoyé dans des vies antérieures et dont je me réjouis de la présence parmi vous ce matin.

Mesdames et Messieurs les élus, évidemment une assemblée des maires comme celle qui se réunit ce matin, c'est toujours l'occasion pour un Premier ministre de vous entendre. Donc j'ai écouté avec attention les questions précises qui m'ont été posées, l'intervention de votre président. C'est aussi l'occasion pour moi d'expliquer ce qu'est la politique du Gouvernement dans ce moment particulier, particulièrement à l'endroit des collectivités territoriales et des mairies et des intercommunalités. C'est pourquoi, pour commencer, je voudrais vous adresser non seulement mes remerciements pour votre travail, pour votre action, mes remerciements appuyés pour ce qui a été votre rôle dans la gestion de cette crise sanitaire qui hélas, ai-je besoin de le rappeler, n'est pas encore complètement terminée. Pour vous dire aussi que je crois profondément, dans un pays comme le nôtre, à la fois à la décentralisation et au rôle des élus locaux, tous les élus locaux. J'ai eu l'immense privilège d'être à la fois maire, effectivement président d'EPCI. J'ai siégé au Conseil régional. J'ai été conseiller départemental. Je connais et j'aime la vie locale et cette France des territoires que vous incarnez bien et je crois, parce que c'est l'histoire de notre pays, c'est peut-être aussi sa force, que nous avons en même temps besoin d'Etat. Et je voudrais saluer Monsieur le préfet de la Haute-Savoie, ainsi que le sous-préfet qui est ici.

Oui, je crois vraiment à cette alchimie très particulière du couple maire-préfet qui est en fait le couple élus locaux-représentants de l'Etat dans les territoires et qui est sans doute, en tout cas à ce degré-là, une singularité française. Mais après tout, rien ne serait pire que de chercher à tout prix l'uniformité. Cette singularité, je le dis, je le crois, on l'a vu pendant la crise, est une force. Et je sais, pour me déplacer beaucoup, sans cesse dans ce beau pays qui est le nôtre que, bien sûr, il y a ici ou là des difficultés, des discussions, des désaccords. Ils sont après tout le sel et le jeu de la démocratie. Mais je sais, je le constate, que ce travail partenarial, cette concertation, elle est partout à l'œuvre et il faut vraiment qu'elle continue.

L'un des enseignements de la crise sanitaire, vous le voyez, c'est l'impérieuse nécessité de la proximité que vous incarnez, mais il faut que l'Etat l'incarne aussi. Et lorsque j'ai pris mes fonctions et que j'ai prononcé ma Déclaration de politique générale suscitant la confiance du Parlement, j'ai employé les termes « il faut réarmer l'Etat territorial » et en particulier, je le dis ici, l'Etat départemental. Je vous indique, mais sans doute avez-vous pu le constater en moins de 15 ans, les effectifs de l'Etat placés sous la responsabilité des préfets. Je ne parle ni de la sécurité ni de l'Éducation nationale. Je parle de tout le reste. Les effectifs de l'Etat à l'échelon départemental ont diminué de 35 %. J'ai donc pris la décision, et j'ai soumis dans le cadre des lois de finances successives au Parlement, d'infléchir cette tendance. Donc déjà, en 2021, l'hémorragie a cessé et en 2022, si le Parlement vote la loi de finances, nous aurons pour la première fois depuis de très nombreuses années une progression des effectifs de l'Etat au niveau départemental. C'est une césure complète mais qui est absolument indispensable parce qu'elle montre que nous aurons, que l'Etat aura compris cet appel indispensable à la proximité qui est l'un des enseignements que nous devons impérativement tirer de cette crise sanitaire.

Et je le dis encore une fois devant le préfet de la Haute-Savoie, nous devons aussi adapter l'action de l'Etat aux territoires. Une question m'a d'ailleurs été posée sur le projet de loi 3DS : Décentralisation, déconcentration, différenciation, auquel – c'est ma responsabilité – j'ai fait ajouter un « S » pour simplification. Je veux vous en dire un mot, Mesdames et Messieurs les maires, c'est un sujet très important. Ce n'est pas une loi en apparence révolutionnaire. Venant de moi d'ailleurs, c'eût été étonnant. Je veux dire par là qu'on ne refait pas la France des territoires. Ce n'est pas une vague nouvelle de décentralisation importante. Je ne dis pas d'ailleurs qu'elle ne soit pas nécessaire, mais je pense que le moment n'était pas opportun. Il y a des débats, faut-il, par exemple, décentraliser la santé ? Il y en a qui pensent que « Oui », il y en a qui pensent que « Non ». Irresponsable, me semble-t-il, aurait été un Gouvernement qui, alors que la crise sanitaire la plus forte que nous ayons connue depuis la grippe espagnole de 1918 n'est pas encore terminée, aurait changé profondément les règles du jeu. Il faudra bien tirer de manière approfondie, partenariale, concertée, le bilan de tout cela et, le cas échéant, en tirer les conséquences institutionnelles qui seront sûrement nécessaires. Mais c'est trop tôt. D'autres demandes, je l'ai vu, davantage de transferts de compétences dans le champ économique ou de l'emploi. Mais là encore, vous le voyez, je vais y revenir dans quelques instants.

La priorité est à la reprise économique, à la relance, et la Haute-Savoie est ô combien exemplaire en la matière. Tous les services, ceux de l'État en

particulier, ceux des collectivités sont à la manœuvre. Ce n'est pas le moment de bouleverser les règles du jeu, de redistribuer les cartes. C'est peut-être nécessaire, mais le pragmatisme qui est une de mes valeurs fortes ne m'a pas conduit à aller maintenant dans cette direction. En revanche, déconcentrer davantage l'État, c'est-à-dire donner davantage de pouvoirs – j'ai parlé tout à l'heure des moyens à ceux qui les représentent directement auprès de vous. Pouvoir adapter les modes d'interventions de l'État ou des collectivités aux réalités des territoires. Vous avez cité tout à l'heure Monsieur le maire d'Annemasse, les caractéristiques spécifiques des départements frontaliers. Tout ça, ce sont des sujets qui paraissent techniques mais qui, en réalité, ont une influence sur votre action quotidienne et sur celle de l'État qui peut changer beaucoup de choses. Et je disais tout à l'heure, j'ai fait mettre un « S » parce que si je vous dis à cette tribune qu'au-delà de toutes les complexités des réglementations que nous vivons, que j'ai vécues quand j'étais à votre place, qui sont une entrave majeure, bien au-delà de tout, à la crédibilité de l'action publique, je sais que j'aurai votre oreille attentive.

Eh bien figurez-vous qu'à ce jour, le texte a été voté par le Sénat. Cette partie que nous allons encore enrichir, cette quatrième partie sera sans doute l'une des plus fournies du texte parce que nous devons simplifier et clarifier l'action publique. Donc, oui, Monsieur le maire, je m'engage à ce qu'il y ait de forts progrès dans ce texte. Je ne doute pas que l'Assemblée nationale va l'enrichir encore et nous espérons même, symbole de cette nécessité partagée, qu'avant la fin de la mandature, puisque tel est bien l'objectif politique du Président de la République et de son Gouvernement, après une commission mixte paritaire conclusive, ce texte pourra être promulgué. C'est une nécessité pour le pays. Il n'est pas de ces textes qui, comment dire, affichent des ambitions qui tambourinent, mais il est un texte pour l'exercice de vos attributions quotidiennes, celles des représentants de l'État dans les territoires, c'est-à-dire des sujets qui vous concernent et vous intéressent tous les jours.

Il faut renforcer encore davantage la proximité, Mesdames et Messieurs. Vous avez, Monsieur le président, parlé de la crise de confiance de nos concitoyens dans les institutions publiques et vous savez toutes et tous que cette proximité, cette présence dans les territoires, la capacité de répondre de manière la plus adaptée possible, la plus rapide possible, sans que tout remonte à Paris, est une des manières, pas la seule évidemment, de répondre à ces préoccupations qui s'expriment et que j'entends depuis longtemps comme vous.

La priorité d'aujourd'hui Mesdames et Messieurs les maires, je veux vous le rappeler, c'est bien sûr de continuer à être vigilants face à la crise sanitaire. Je sais, je l'ai dit il y a un instant, le rôle qui a été le vôtre dans tous les instants et dans toutes les dimensions de cette crise et dans toutes ses conséquences. La vaccination bien sûr, et tout le reste. Ça a été une mobilisation collective exceptionnelle, qui fait d'ailleurs que notre pays est aujourd'hui l'un des mieux protégés au monde. Mais vous le savez, l'épidémie est là. Elle repart même, notamment en Europe de l'Est. Tous nos concitoyens ne sont pas encore vaccinés. Nous devons donc rester extrêmement vigilants et je sais pouvoir une nouvelle fois, aux côtés de l'Etat, compter sur votre mobilisation, sur la sensibilisation de nos concitoyens à la nécessité de respecter les gestes barrières, d'appliquer les règles lorsqu'elles sont édictées et bien entendu, pour celles et ceux d'entre eux soit qui n'ont pas encore reçu la première dose, soit qui vont devenir ou qui sont d'ores et déjà éligibles à la troisième, à se faire vacciner.

L'autre priorité du pays, Mesdames et Messieurs les maires, vous le savez, c'est la relance. C'est la relance économique de notre pays, c'est la relance économique ici en Haute-Savoie, bien sûr, et là, nous avons à la fois ensemble beaucoup agi et évidemment encore beaucoup à faire. Les axes de l'action gouvernementale, vous les connaissez très bien, ils se sont déployés sur vos territoires. D'abord, vous le savez, le choix a été fait, collectivement, de ne pas laisser s'effondrer l'économie, taraboussée par les conséquences de la crise sanitaire. Cet objectif a été au plan national comme local atteint : l'économie française repart fort. Elle ne s'est pas effondrée parce que nous ne l'avons pas laissé tomber. Le préfet de Haute-Savoie me disait que depuis le premier confinement, un département comme celui de la Haute-Savoie a bénéficié de – je parle de tous ces acteurs, je ne parle pas que des collectivités évidemment – mais de concours de tous ordres de 3,5 milliards d'euros. C'est tout à fait considérable. Et c'était un choix judicieux fait ensemble, au même titre qu'a été celui du plan de relance auquel, avec l'ensemble des collectivités, vous concourez de manière très forte.

Notre économie repart. Nous avons, vous le savez, le taux de croissance en cette année 2021, le plus élevé de la zone euro. D'ores et déjà, les résultats sont là : le taux de chômage est retombé au niveau où il se trouvait avant la crise, à la fin de l'année 2019. D'ores et déjà, la richesse qui a été détruite par la crise sanitaire a été reconstituée par les efforts de la Nation. Lorsque j'ai été nommé Premier ministre, les statistiques du FMI disaient que le produit intérieur brut français serait reconstitué fin 2023, début 2024. Il le sera le mois prochain, grâce au travail collectif des Français. Il le sera grâce à la relance et aux priorités qu'ensemble nous avons dégagées. Je veux en

particulier, Mesdames et Messieurs, insister sur l'industrie qui est l'un des volets majeurs de notre plan de relance. Dans un département qui, je le sais, a une tradition industrielle forte. C'est un impératif national.

Vous le savez, nous dégageons des moyens forts au titre du plan de relance dont la Haute-Savoie a bénéficié. Nous le faisons en accord avec les départements et les régions avec, bien sûr, les collectivités. Notre pays a perdu chaque année, entre 1980 et 2018, 50 000 emplois industriels. 50 000 emplois industriels par an ont été perdus en France. Nous recommençons à créer des emplois industriels dans ce pays. Et c'est une nécessité absolue, entre autres enseignements après celui de la proximité. La crise économique a montré les risques d'une perte de souveraineté que cette perte d'emploi, que cette désindustrialisation, portait en germe. Raison pour laquelle, d'ailleurs, au-delà du plan de relance et de ses effets tout à fait mesurables, le chef de l'Etat a décidé, sur ces sujets structurants, de prolonger l'effort de la Nation. C'est le plan France 2030 qu'il a présenté, vous le savez, il y a quelques semaines.

Parlons d'économie, ici en Haute-Savoie, évidemment. Vous l'avez d'ailleurs évoqué Monsieur le président, nous nous en étions à plusieurs reprises entretenus, je ne saurais manquer de parler de l'économie de la montagne. L'économie de la montagne, j'en parle d'autant plus volontiers que comme vous avez bien voulu le rappeler, je suis moi-même un élu de la montagne et j'en profite pour dire, moi qui suis un amoureux de mon territoire, de mes belles Pyrénées-Orientales, combien ce que j'ai vu ce matin était exceptionnellement beau.

Mesdames et Messieurs les maires, nous avons dû faire des choix extrêmement difficiles que vous avez rappelés, Monsieur le président, l'année dernière. J'ai fait des choix extrêmement difficiles et évidemment parce que c'est mon rôle de chef du Gouvernement, je l'assume totalement devant vous. Nous avons en conséquence fait le choix de ne jamais laisser tomber les acteurs de la montagne qui, je le sais parfaitement, ont été considérablement impactés par les décisions sanitaires qu'il me revenait de prendre. Les acteurs de la montagne, vous le savez, ont non seulement bénéficié des mesures de soutien à caractère transversal, mais nous y avons ajouté et je voudrais, à ce stade de mon propos, remercier l'action des ministres ici présents, qui m'accompagnent et qui ont préparé dans la concertation toutes ces décisions. Nous y avons ajouté des dispositifs spécifiques pour les acteurs de la montagne, si bien que cette économie ne s'est pas effondrée, pas plus que le reste, et qu'elle est prête à repartir.

Voilà la saison qui arrive et je viens annoncer ce matin les conditions de reprise de cette activité pour cette belle saison. Nous nous sommes convenus avec les acteurs de la montagne, de manière consensuelle, d'un protocole sanitaire qui s'appliquera à tous ces établissements et nous nous sommes convenus qu'il n'y aurait pas de pass sanitaire sauf si le taux d'incidence national dépassait les 200 cas pour 100 000 habitants. C'est une mesure qui, encore une fois, a été arrêtée dans la concertation avec les acteurs, qui est une mesure équilibrée qui concilie la sécurité sanitaire que nous devons à nos concitoyens et le fonctionnement normal de ces magnifiques stations de montagne. Nous réussirons, nous relèverons ce défi comme nous avons relevé tous les autres.

C'est donc un message de vigilance, mais d'espérance que je suis venu ce matin vous délivrer. Espérance, d'autant plus que là encore, je crois que c'est notre responsabilité collective, car nous sommes confrontés à une crise de la nature de celle que nous traversons, Mesdames et Messieurs les maires. Nous devons la gérer au mieux, prendre les mesures qui s'imposent. Mais notre devoir va beaucoup plus loin. Quels enseignements structurels tout ceci appelle-t-il ? J'allais déjà en citer quelques-uns et pour la montagne, ce que nous nous sommes dits avec l'ensemble des partenaires et des acteurs, c'est qu'il fallait ne pas simplement se contenter de soigner les plaies mais repartir de l'avant.

C'est l'objectif, vous le savez, de ce plan « Avenir Montagnes » que j'ai présenté dans un département voisin au mois de mai dernier. Un plan ambitieux. Outre toute une série d'aides à l'ingénierie de projets, c'est 300 millions de crédits d'investissement partagés avec les régions qui seront débloqués. Une première tranche, je vous le dis, sera annoncée à la fin de ce mois. Le massif alpin sera concerné à hauteur de 13 millions d'euros et le plan se déroulera au cours de l'année 2022. Evidemment, il intégrera les impératifs de la transition écologique dont les acteurs ont parfaitement conscience sans avoir besoin de recevoir de leçons de quiconque. Il appuiera sur la diversification des activités sans négliger l'activité du ski. Nous assumons dans ce plan, tout en les faisant évoluer, qu'il y a une place entière pour l'activité du ski, évidemment à la montagne, Mesdames et Messieurs les maires. Ce plan, ainsi que le Président de la République l'a annoncé, sera suivi parce qu'il y a des croisements plus généralement d'un plan tourisme que là encore les ministres ici présents, et notamment Jean-Baptiste LEMOYNE, préparent d'arrache-pied en concertation avec les acteurs depuis plusieurs semaines et que j'aurai l'occasion de présenter moi-même compte tenu de l'importance du sujet d'ici la fin du mois de novembre.

Oui, Mesdames et Messieurs les maires, vous l'avez compris, la priorité des priorités aujourd'hui, c'est investir. Investir et relancer notre économie, la renforcer. Investir dans des directions très précises : la transition écologique, la souveraineté économique notamment industrielle et agricole, et la cohésion sociale et territoriale. À cet effet, jamais nous n'aurons autant contractualisé. Je l'ai dit avec les régions, avec Monsieur le président, les départements, nous avons un accord de relance avec vous, avec les intercommunalités, ce sont les CRTE, les contrats de relance et de transition écologique. Nous avons veillé, je le dis devant vous pour que vous puissiez conserver vos capacités à investir à ce que l'impact de la crise sur les finances locales soit non pas complètement neutre, ce n'est le cas dans aucun pays d'Europe, mais le plus limité possible. On a mis en place des filets de sécurité, des compensations de pertes tarifaires pour les régions. Je profite d'ailleurs que la prolongation pour 2022 de l'enveloppe de 100 millions d'euros a été votée cette nuit, n'est-ce pas Joël ?

Bref, vous avez été impactés, mais c'est l'Etat qui a supporté l'essentiel des conséquences financières de la crise sanitaire. Un chiffre en net : sans les aides de l'Etat, 1,7 % de vos budgets entamés ou impactés par la crise sanitaire. Pour l'Etat, la perte a été de 24 %. 24 % pour l'Etat, 1,7 % pour les collectivités locales. Nous avons essayé de préserver au mieux vos finances locales pendant la crise. Et je le dis c'est dans la continuité de ce qui est fait depuis le début du quinquennat, je donne toujours ce chiffre, puisque j'ai été à votre place il n'y a pas longtemps. La DGF, tout le monde connaît la DGF ici. Entre 2013 et 2017, moins 10 milliards d'euros, moins 10 milliards d'euros de pertes de DGF. Vous le savez parfaitement, vous l'avez vécu depuis 2017, elle n'a pas augmenté mais elle n'a pas baissé. Stabilité. Et à l'inverse, et je pense en cohérence avec ce que je viens de vous dire, puisque la priorité est à l'investissement, nous avons fait le choix, mon Gouvernement a fait le choix, de donner aux préfets le maximum de crédits pour soutenir l'investissement local dont on sait la place dans le tissu économique. La fameuse DSIL bien connue de tous, elle était de 570 millions d'euros en 2019, nous l'avons respectivement portée en 2020 pour vous, pour les territoires, à 1 milliard et demi en 2020 et 1 milliard 200 millions en 2021. Et cet effort va se poursuivre en 2022.

Priorité, Mesdames et Messieurs les maires, à l'investissement, priorité à la modernisation de notre économie, priorité aux reconquêtes de parts de marché. Vous l'avez dit : « Bien entendu, nous avons des obstacles sur notre chemin. » Je pourrais évoquer, puisqu'il est international, celui de l'approvisionnement en certaines matières premières dont la rareté est la conséquence de la crise et qui vient entraver dans certains secteurs



professionnels la vigueur de la reprise. Mais ça, c'est un phénomène international.

Nous avons des problèmes beaucoup plus franco-français que vous avez évoqués, qui sont les difficultés à recruter. Voilà qu'on nous annonçait une explosion du chômage. Eh bien, on est dans la situation où la France crée aujourd'hui un nombre d'emplois à la hauteur de ce qu'on n'a pas vu depuis des décennies. C'est une excellente chose. C'est le résultat de la politique d'investissement massive que je viens de décrire, mais elle n'arrive pas à pourvoir tous les postes. Et c'est tout à fait dramatique, évidemment, pour toutes les raisons que vous avez dites, Monsieur le président. Je dis juste, parce que ce n'est quand même pas tout à fait un sujet nouveau, qui renvoie à des racines profondes, mais enfin, si aujourd'hui nous arrivions à pourvoir en emplois tout ce que notre économie crée, nous retomberions, Mesdames et Messieurs les maires et les élus, au taux de chômage de 1982. Bon, c'est dire l'enjeu majeur que cela représente.

Nous agissons au-delà de ce qui est fait localement dans 3 directions, je vous les rappelle, nous les avons détaillées avec Elisabeth BORNE. Nous agissons dans 3 directions : la formation des demandeurs d'emploi puisque le taux de chômage baisse, et c'est heureux, je l'ai dit, il est largement revenu à ce qu'il était avant la crise mais avec 8 %, c'est encore évidemment beaucoup trop, même s'il est plus bas ici vraisemblablement en Haute-Savoie. La crise, c'est aussi une transformation des métiers, je l'ai dit, donc il faut former les salariés et bien sûr les demandeurs d'emploi pour qu'ils puissent mieux s'adapter aux offres. Donc, nous avons dégagé des moyens, avec les régions du reste, inédits pour renforcer l'investissement dans les compétences.

Le deuxième axe, j'ai reçu beaucoup les partenaires sociaux, nous avons demandé à beaucoup de branches à ce que des négociations s'ouvrent ou se concluent pour renforcer l'attractivité des métiers. C'est en particulier le cas, je le dis, parce que c'est symptomatique, l'hôtellerie-cafés-restaurants où il y a des questions de conditions de travail, de salaires. Cette branche a enfin ouvert des négociations, il y a très longtemps qu'elle n'avait pas négocié, et nous espérons bien d'ici la fin de l'année des conclusions extrêmement favorables pour pouvoir ramener de la main d'œuvre dans ce secteur.

Enfin, je le dis devant vous, le Gouvernement assume l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage, sujet essentiel. Je le dis devant vous, j'entends toutes les critiques et toutes les oppositions. Elles sont légitimes. Je l'avais suspendue à mon arrivée parce qu'on n'était pas du tout dans la situation que je viens de décrire. Le chômage augmentait fortement ou

risquait d'augmenter fortement à ce moment-là. Ce n'est plus le cas. On est dans une décrue très forte, donc, cette réforme à la fois en ce qu'elle lutte contre les contrats courts et la précarisation, et en ce qu'elle agit sur les durées d'indemnisations. C'est une réforme qui va dans le bon sens, Mesdames et Messieurs les maires, parce qu'elle rend l'arbitrage entre l'activité et le fait de se maintenir au chômage plus favorable à l'activité et c'est une réforme forte qui va définitivement entrer en vigueur. Vous avez vu qu'il y avait eu des contestations devant le Conseil d'État, lequel a statué récemment. Il avait d'abord indiqué que les conditions n'étaient pas réunies pour qu'elles entrent en vigueur, il a changé d'avis et c'est heureux. Donc, cette réforme rentrera dans tous ses paramètres en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre prochain. C'est une chance extrêmement importante parce que jamais l'assurance chômage n'avait été réformée avec cette ambition du retour à l'emploi.

J'ai entendu aussi, je cite les exemples, une question sur le logement, qui est évidemment un problème aussi majeur pour la mobilité des salariés, pour embaucher pas uniquement des saisonniers d'ailleurs, mais notamment des saisonniers. Évidemment, c'est un sujet majeur. J'ai d'ailleurs fait des annonces sur la relance générale de la politique du logement. J'ai entendu votre question, Monsieur le Président, parce qu'effectivement, c'est un outil – pour l'avoir expérimenté – qui peut être tout à fait utile sur le dispositif Pinel pour permettre d'accroître l'offre de logements et donc l'attractivité. Vous m'avez rappelé que plusieurs communes du département de la Haute-Savoie, 16 très précisément, mais je pense que potentiellement il y en a davantage qui sont concernées par ce que je vais dire, 16 communes disais-je, ont sollicité auprès du ministère chargé du Logement – vous êtes entré dans les détails – un classement en zone B1 de ce dispositif Pinel. Ces 16 communes présentent un niveau de prix des logements et des loyers très élevés et donc elles ont besoin de cet outil puisque ce reclassement doit leur permettre à la fois de construire des logements avec le dispositif Pinel aux loyers plafonnés, de construire et de louer des logements locatifs intermédiaires gérés notamment par les acteurs institutionnels, bref, de développer leur offre avec des conditions fiscales favorisées.

J'ai fait étudier évidemment de très près ce sujet et il s'avère, Monsieur le Président, que les communes en question et d'autres, c'est pour cela que j'y faisais allusion, répondent aux critères et j'ai donc demandé à la ministre du Logement de procéder dans les meilleurs délais au reclassement en zone B1 des communes concernées. Ce qui vous aidera, j'espère, à améliorer l'attractivité de votre département, en tout cas, dans les zones tendues en question.

Il y a aussi la question transfrontalière qui a été évoquée tout à l'heure. Outre la réponse que j'ai déjà faite sur les différenciations susceptibles d'être conduites dans ces zones, je vous signale, avant de venir ici du reste, que j'ai demandé à Olivier VÉRAN, ministre des Solidarités et de la Santé, en application de l'accord de coopération que nous avons avec les autorités helvétiques en matière de santé, d'établir un contact et d'engager des discussions qui ont d'ores et déjà commencé par l'intermédiaire de notre ambassadeur en Suisse avec les autorités helvétiques, puisqu'effectivement, j'en ai pris connaissance, on est déjà en difficulté avec les professionnels de santé sur les écarts de rémunération extrêmement forts qui font que vous avez des infirmières, mais pas seulement des infirmières, des infirmières françaises ou des infirmiers qui logent ici en Haute-Savoie, mais qui vont travailler dans des conditions beaucoup plus attractives de l'autre côté de la frontière, donc il est urgent qu'on discute, qu'on ait une discussion diplomatique. On a beaucoup parlé sur d'autres aspects de la gestion de la crise sanitaire avec les autorités suisses. Il faut évidemment que nous puissions progresser là aussi avec elles dans ce registre, parce que je comprends très bien quelles sont vos préoccupations en la matière.

Je voulais vous dire également, Mesdames et Messieurs les maires, cela a été un peu évoqué, un mot sur les questions de sécurité. Avant d'évoquer la question des gens du voyage, je voudrais appeler votre attention sur deux éléments majeurs de la politique de sécurité du Gouvernement qui vous intéressent particulièrement.

Le premier, Monsieur le Président du Conseil départemental, concerne une expérience qui avait été conduite dans le département de l'Oise que je suis allé voir avec le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, et que, sur proposition du Gouvernement, le législateur a autorisé à ce qu'elle soit généralisée sur l'ensemble du territoire national. Elle concerne le déploiement de la vidéo-protection en milieu rural. Les départements ont souvent des responsabilités en matière de déploiement du très haut-débit, je ne sais pas si c'est le cas en Haute-Savoie, mais en tout cas ils en ont en matière de cohésion territoriale. Et dans le département de l'Oise, il a donné des subventions aux communes qui veulent acheter des caméras de vidéo-protection. Il n'y a rien de nouveau. J'étais moi-même maire d'une commune de 6 500 habitants, j'avais bien sûr des caméras de vidéo-protection, ce qui n'est pas forcément le cas d'une commune de 400. Mais je ne lisais les images que si des faits avaient été commis pour que l'autorité judiciaire, la gendarmerie, puissent y recourir pour procéder à l'élucidation des faits, en tout cas aider à l'élucidation des faits. Il n'y avait jamais de lecture en temps

réel et c'est peut-être un handicap, évidemment certain, pour la rapidité d'intervention.

Donc en réalité, le département de l'Oise a mis en place un système mutualisé qui, par l'entremise de l'adhésion des communes volontaires, un syndicat mixte, pour des cotisations relativement faibles d'autant que le département faisait un effort, ce qui permet d'avoir une lecture en temps réel des faits et de saisir immédiatement les brigades de gendarmerie territorialement compétentes et les maires. Donc c'est un progrès qui, par vos collègues de l'Oise, a été unanimement salué.

Il y a deux ou trois départements en France qui se sont lancés dans cette expérimentation. L'Etat lui a donc donné une base législative et nous avons par ailleurs dégagé des crédits au titre du Fonds d'intervention et de prévention de la délinquance, le FIPD, Monsieur le préfet, pour accompagner ce mouvement. Je voulais vous signaler ça parce que la vidéo-protection, ce n'est pas l'alpha et l'oméga, évidemment, de la sécurité, mais nous constatons que l'insécurité se déploie beaucoup en milieu rural. Et cette vidéo-protection a fait ses preuves en matière, à la fois de prévention et surtout, notamment si elle se déploie dans les conditions que je viens d'indiquer, dans la résolution des faits. Ça, c'est la première chose que je voulais vous signaler de façon extrêmement concrète.

La deuxième est plus générale, mais elle l'est tout aussi. Pardonnez-moi de revenir une nouvelle fois à ma Déclaration de politique générale lorsque j'ai été nommé Premier ministre. J'ai dit, en évoquant ces questions de sécurité, que nous devons faire beaucoup pour les forces de sécurité intérieure. 10 000 postes de policiers et de gendarmes en net seront créés sous ce quinquennat. C'est un record absolu. C'est très bien. C'est indispensable. Hier encore, j'étais à Montpellier pour signer un contrat de sécurité intérieure et installer les nouveaux policiers qui sont arrivés dans cette belle ville. Et nous le faisons partout, mais chacun sait ici que si nous renforçons ce qui est nécessaire, ces forces de sécurité intérieure, et que nous ne nous intéressons pas aux suites pénales qui sont données à tout cela, tous les maires qui m'entendent savent très bien que ça ne servira pas à grand-chose ou en tout cas que ce sera notoirement insuffisant.

Or, Mesdames et Messieurs les maires, vous le savez bien, les suites pénales sont ou trop lentes ou trop tardives ou insuffisantes dans ce pays. Une fois qu'on a dressé ce constat, il faut agir. C'est notre responsabilité. D'où viennent-ils ? Un seul chiffre. Je pourrais vous en donner d'autres : études du Conseil de l'Europe, moyens donnés par les Etats à la justice de leur pays,

étude portant sur 45 pays. La France est 39<sup>ème</sup>. Or, nous sommes là, c'est le chef du Gouvernement qui vous parle, devant la première fonction régalienne de l'Etat. La première : celle qui garantit la crédibilité de l'autorité publique, celle qui assure le respect de l'Etat de droit. Celle qui fait que toute personne qui commet une infraction doit avoir normalement la certitude d'être sanctionnée de manière proportionnée et juste, mais d'être sanctionnée.

Ça ne marche pas bien et vous le savez parfaitement. Nous le savons tous, une de mes fiertés, lorsque je quitterai mes fonctions, sera d'avoir proposé au Parlement, qui a bien voulu le voter, en tout cas, pour 2021, j'espère qu'il va rééditer en 2022, l'accroissement du budget de la justice ; le plus élevé depuis 40 ans, plus 8 % à chaque fois, qui portent sur les magistrats, qui portent sur les prisons. C'est impératif, cela prendra du temps. Il y en a qui disent qu'on règle tout ça d'un claquement de doigts, c'est l'air du temps. Sauf que ça ne se passe pas comme ça. Ça ne marche pas comme ça, mais je le dis de la manière la plus solennelle devant vous, si nous ne nous attaquons pas comme nous sommes en train de le faire au fonctionnement du service public de la justice, ça ne sert à rien de les montrer du doigt. Nous devons leur donner les moyens de fonctionner, évidemment avec des attentes sur les résultats : l'informatisation, la numérisation de la justice, selon des rapports de l'Assemblée nationale et du Sénat, nous place parmi les plus en retard des pays d'Europe.

Je parlais tout à l'heure du plan de relance. J'ai pris la décision d'affecter des crédits du plan de relance pour la numérisation des services publics, de la justice et notamment de la justice pénale. Nous avons également affecté des moyens, ça se déploie. J'étais avec le Garde des Sceaux en Bretagne l'autre jour, pour présenter une partie des moyens nouveaux votée par le Parlement, ce que j'ai appelé la justice de proximité. La justice de proximité, c'est quoi ? C'est, tous ces faits, vous voyez, ces infractions qui ne sont pas très graves : le tag, le crachat, le dépôt sauvage, la mobylette qui fait du bruit. Dans une justice dépassée, c'est toujours celle qui passe à la trappe, vous le savez, ou alors qui font l'objet d'un rappel à la loi, la belle affaire. J'ai demandé au Parlement qu'on abroge le rappel à la loi. Cela ne veut rien dire. Cela ridiculise l'autorité publique un rappel à la loi. Et j'espère que ce sera voté Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs.

Bon, il faut généraliser, je préfère même un TIG, mais qui est une vraie suite pénale, une garantie que toute infraction sera suivie. Donc, nous avons affecté des moyens avec des recrutements immédiats. Là aussi, on a ébranlé les colonnes du Temple. On a envoyé des personnels contractuels dans les juridictions. Au début, on m'a regardé de façon bizarre, maintenant quand j'y

vais ils sont très contents parce qu'évidemment ils ont recruté, sous l'autorité des magistrats bien entendu, des contractuels de grande qualité. Parce que je ne voulais pas attendre tous les concours habituels, même si on a renforcé par ailleurs les greffiers et les magistrats, pour que cela produise des effets. Eh bien, là où ça se déploie, chaque fois que je vais sur le terrain, il y a des résultats très concrets, des suites qui sont données dans des délais rapides à toutes les infractions dites de proximité. Ça, ce sont des sujets, je suis sûr que vous en vivez, je n'ose dire quotidiennement, en tout cas de manière très régulière. C'est un enjeu de pacte républicain.

L'Etat est le premier responsable, le seul responsable. Nous devons avoir un service public de la justice pour faire respecter et appliquer la loi républicaine. Pour ça, il faut soulever le capot et regarder ce qui marche et ce qui ne marche pas. J'ai par exemple constaté avec Gérald DARMANIN, à propos des officiers de police judiciaire, c'est-à-dire ceux qui préparent les enquêtes pour les magistrats pour que ceux-ci rendent les jugements, qu'il y avait un nombre de postes vacants considérable, que cette filière n'était pas attractive, qu'ils étaient mal formés, mal payés. Nous avons dans le cadre du Beauvau de la sécurité, c'est un plan qui commence à porter ses effets de restauration de la filière dite « Investigation ».

Pardon d'être aussi long devant vous sur ce sujet-là Mesdames Messieurs mais vraiment je pense que ces questions de sécurité nécessitent un traitement à la fois extrêmement responsable et extrêmement sérieux. Et qu'elles doivent être, soyez-en convaincus, l'une des toutes premières priorités de l'action gouvernementale, pas à coups de formules ni à coups de mentons, dans le cadre de l'Etat de droit républicain et de nos valeurs fondamentales. Mais nos valeurs fondamentales et l'Etat de droit républicain, ce n'est ni la mollesse, ni l'inaction et c'est ce que nous sommes en train de faire. Cela prendra du temps, mais je voulais vous le dire parce que je sais que cette insécurité, elle, se déploie partout, y compris dans nos campagnes, y compris dans nos montagnes, et qu'elle vient miner la confiance, encore, Monsieur le président, et le pacte républicain.

Oui, on peut s'occuper et de la crise sanitaire la plus forte du siècle et de la relance économique la plus vigoureuse d'Europe et ne jamais laisser tomber les fondamentaux parce qu'ici, je suis sûr que vous en êtes comme moi convaincu, il s'agit de questions vraiment fondamentales. Et pour les gens du voyage, Monsieur le maire, il y a la mise en demeure. Alors je comprends qu'il y a la mise en demeure que nous avons instaurée qui marche bien. Simplement, évidemment, elle s'applique dans les territoires qui se sont dotés des aires prévues par le schéma départemental, c'est la loi. En revanche, nous

avons, nous, instauré, c'était votre question je crois, l'amende forfaitaire délictuelle. On l'a fait, on l'expérimente dans 5 départements. C'est en cours. Les premiers retours qu'on a, c'est que c'est un outil efficace. Je ne sais comment les 5 départements ont été sélectionnés par la chancellerie, sans doute par l'intensité des problèmes relevés, mais je vous dis ici de la façon la plus nette en réponse à votre question. Si vous estimez, en accord avec Monsieur le préfet, que dans ce territoire, vous avez avec les gens du voyage et leur installation illicite, c'est de ça dont il s'agit, des problèmes spécifiques, je demanderai dès lundi au Garde des Sceaux d'inclure la Haute-Savoie dans le territoire expérimental de l'amende forfaitaire délictuelle. Cela ne me pose aucun problème.

Vous savez, l'amende forfaitaire délictuelle, elle, a commencé à se déployer en matière de lutte contre les stupéfiants. Elle donne d'excellents résultats. Il nous avait été recommandé de procéder par la voie d'expérimentation sur ce sujet. On y serait allé d'emblée, ça ne m'aurait pas gêné. Mais s'il faut élargir les territoires expérimentateurs, cela ne me pose, je vous le dis, absolument aucun souci.

Et alors, j'en viens aux loups. J'ai entendu votre cri du cœur, Madame la maire. Si c'était l'ancien maire et conseiller départemental des Pyrénées-Orientales qui vous parlait, peut-être qu'il tiendrait à peu près les mêmes propos que vous. C'est vrai que c'est un peu incompréhensible, ça heurte un peu le bon sens. J'en profite quand même pour dire au passage qu'avec Julien DENORMANDIE, le ministre de l'Agriculture, nous déployons sur tous les registres une action vis-à-vis des agriculteurs qui peut sans doute être améliorée, Madame la maire, je n'en doute pas, enfin, dont on ne peut certainement pas dire qu'on les laisse tomber. Je vous le dis, je ne fais pas un de mes déplacements en province, au moins un sur deux, où je ne me rends près d'agriculteurs et de représentants de telle ou telle filière. Je le rappelle quand même, il y a des parlementaires ici.

L'idée déjà d'en parler, moi, et je suis vieux maintenant, depuis 40 ans que les agriculteurs puissent vivre de leurs revenus. Ça s'appelle la loi EGalim. On a fait EGalim 1, ça n'a pas marché. Immédiatement, on a demandé au Parlement, qui a voté en CMP quasiment à l'unanimité, la loi EGalim 2. Ça va entrer en vigueur, c'est nous qui l'avons fait. Il y a des phénomènes de gel ou des phénomènes climatiques de plus en plus réguliers, pour toutes les raisons que vous connaissez. Les agriculteurs ne peuvent plus s'assurer. Nous allons changer la loi et faire intervenir beaucoup plus la solidarité nationale au service des agriculteurs. Et la profession reconnaît unanimement ces efforts. Le texte sera, ce sera l'un des derniers soumis et voté, je l'espère, pendant

cette mandature. Donc nous agissons fortement pour nos agriculteurs. C'est là aussi une question de souveraineté et de sauvegarde de nos espaces. Croyez bien que vous avez devant vous un Premier ministre, un élu, totalement convaincu.

Il y a le loup qui fait les dégâts que vous avez indiqués. On m'explique qu'un plan d'action départemental a été mis en œuvre dans votre département en application d'un plan national, et qu'en application de ce plan, ici en Haute-Savoie, depuis le début de l'année, 7 loups ont été abattus contre 1 en 2019 et 2 en 2020. Donc ce n'est pas une explosion, mais enfin il y a une action. Surtout, ce que je comprends, parce que j'ai déjà rencontré la profession, et notamment les agriculteurs et leurs représentations nationales, c'est qu'en réalité les autorisations d'abattage dont je viens de parler seraient faussées, j'emploie le conditionnel à défaut, parce que le comptage des loups, enfin le nombre de loups, serait sous-estimé et comme on donne les autorisations d'abattage par rapport au nombre de loups estimé, forcément si le nombre de loups estimé n'est pas bon, ça ne va pas. Une précision simplement : ce n'est pas la ministre de la Transition écologique, c'est le ministre de l'Agriculture, Julien DENORMANDIE, qui a pris, à ma demande et à celle du Président de la République, les choses en main. Donc nous avons dit que nous allions recompter, nous remettre d'accord avec la profession agricole. C'est-à-dire que ce que j'attends là, des travaux qui ont commencé le 21 octobre dernier, c'est qu'on ait une méthodologie de comptage des loups, il ne faut pas y passer 4 ans quand même, parce que je ne suis pas spécialiste du comptage des loups, mais bon... Mais je ne la signerai pas, Madame la maire, tant que les organisations représentatives de la profession agricole, c'est-à-dire celles qui sont, comme vous l'avez fort bien décrit, impactées par ce prédateur, ne m'auront pas dit « On est d'accord avec cette nouvelle méthode. » Et vous savez que ce n'était pas le cas des méthodes antérieures.

Donc j'espère que sous l'égide du ministre de l'Agriculture, ils se mettront d'accord le plus rapidement possible et que nous signerons le nouveau plan. Il y a le préfet qui est d'ailleurs celui d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui est coordonnateur national de cela et je peux vous dire qu'il s'en occupe de façon énergique. Vous avez raison, il faut répondre à cette question. C'est incompréhensible. Je vous le dis comme je le pense, c'est incompréhensible. Donc, il y a sûrement des questions d'écosystèmes, de biodiversité, très bien, mais les faits que vous avez décrits, je les connais, même s'ils sont beaucoup moins forts dans les Pyrénées. Mais j'ai été saisi un peu plus au sud des Alpes, cher Joël, il faut à tout prix, là aussi, que nous remettions de l'ordre parce que sinon, vous avez raison, au-delà des drames personnels que cela occasionne



pour ces agriculteurs, ont abouti à des situations de conflit qui, évidemment, ne sont absolument pas saines.

Mesdames et Messieurs les maires, je m'emporte dans mes propos parce que j'ai tellement de choses à vous dire. Je voulais les terminer en parlant de votre fonction. On m'a parlé de formation, on m'a parlé de parité. Nous sommes en réalité sur le même bateau, je pense, tous les décideurs publics, c'est-à-dire que nous faisons partie des gens, vous faites partie des gens, qui font quelque chose de merveilleux. Vous avez décidé de vous engager pour les autres. Cela devient de plus en plus dur. Une société de plus en plus compliquée. Je ne suis pas certain que la crise sanitaire ait arrangé les choses. De ce point de vue-là aussi, il nous tarde qu'elle soit derrière nous et qu'elle ait épuisé tous ses effets, y compris psychologiques. On le sait, c'est comme ça.

Pourtant, il faut à tout prix maintenir l'engagement au service des autres. Il n'y a pas mieux, une société, une République où ceux qui font le choix de s'engager pour les autres, qui en plus se présentent devant eux pour solliciter leurs suffrages. Il faut tout faire pour que cela se maintienne. Je l'ai dit, je suis un apôtre de l'intercommunalité. J'ai été moi-même président d'une communauté de communes en milieu rural, mais c'est une intercommunalité qui est faite pour renforcer la commune, pour faire mieux à plusieurs ce que l'on ne fait pas tout seul. Mais ce n'est pas à *la place et en lieu de*. D'ailleurs là aussi, la crise me fait dire que, vous savez ces vieilles lunes, de faire disparaître le nombre de communes, etc. Ça me paraît complètement passé de mode. D'ailleurs, je n'y ai jamais cru. Et c'est aussi l'un des enseignements cohérents avec la proximité que j'évoquais en début de mon propos.

Donc le statut de l'élu, il y a eu la loi présentée par Sébastien LECORNU qui, me semble-t-il, a fait des avancées, notamment pour les élus des communes de petite taille. Il y a eu la réforme de la formation dont j'ai entendu Monsieur le maire que visiblement, elle n'emportait pas totalement votre adhésion. Je ne suis pas capable de vous faire une réponse comme ça. Regardez, d'autant que je n'ai pas pu vivre sa mise en œuvre de l'autre côté de la barrière puisque j'étais devenu Premier ministre dans l'intervalle. Je vais regarder. Enfin en tout cas, tout ce qui peut renforcer, sécuriser, protéger l'engagement de ceux qui décident de se dévouer pour les autres, doit être fait. Sinon, on va finir par avoir une société, et je suis bien placé pour vous en parler, où ceux qui commentent, qui critiquent, qui regardent, vont devenir plus nombreux que ceux qui agissent. Ce serait dramatique.

Priorité à l'action. Priorité à ceux qui prennent des risques dans le monde public comme dans le monde privé, d'ailleurs. C'est absolument

indispensable. Et oui, Madame la maire, la parité est évidemment une force. En fait, vous évoquez un des derniers sujets à des endroits où c'est le plus difficile, qui sont les petites collectivités. Enfin, vous avez – votre proposition, c'est de dire « Il faut que dans les communes de moins de 1 000 habitants, en fait, le vote de liste soit instauré et avec lui, l'obligation d'alterner, comme c'est le cas au-dessus, les hommes et les femmes ». En fait, je me suis aperçu qu'on est un peu en retard puisque je crois que, justement, c'est le texte de Monsieur LECORNU qui dit qu'avant le 31 décembre 2021, c'est demain, on doit avoir des propositions, mais il y a deux parlementaires qui se sont saisis du sujet, qui doivent incessamment sous peu nous remettre leurs propositions en la matière. Sans doute les connaissez-vous ? Je parle d'Elodie JACQUIER-LAFORGE et de Raphaël SCHELLENBERGER. Il y a des pistes d'évolution. L'objectif est clair.

Après, il y a les questions de seuil. Vous allez dire : « Ne mettez pas, ne passez pas de 1 000 à 300 ». C'est ce que vous avez dit. C'est vrai qu'en dessous de 300, il y en a eu des difficultés à arriver à constituer des listes avec la parité, c'est difficile, d'autant qu'une piste que vous avez explorée, Madame, enfin, que vous avez suggérée, qui était de réduire le nombre de conseillers municipaux, a déjà, que je sache, été mise en œuvre. Dans les petites communes, il y a déjà moins de conseillers municipaux qu'il n'y en avait auparavant à population équivalente.

Vous savez, j'étais maire d'une commune de 6 500 habitants, mais nous avons une maison dans les Pyrénées-Orientales dans un petit village qui en compte 42. Ma femme s'est engagée. Ce n'est pas simple. Est-ce qu'il faut y aller tout d'un coup ? Ou est-ce qu'il faut y aller, puisque c'est ce qu'on a fait finalement jusqu'à présent, par étapes ? Est-ce qu'il faut faire une autre étape ? Moi, je le sens comme ça. C'est le bon sens pragmatique qui vous répond avec ce souhait. En tout cas, là où je vous rejoins Madame et de toute façon c'est prévu par la loi et par l'engagement que nous avons pris, l'engagement politique, il faut poursuivre dans cette voie.

Est-ce que les propositions du rapport parlementaire auquel je viens de faire allusion seront suffisamment consensuelles et mûres pour que nous puissions, par amendement au projet de loi 3DS, aller dans le sens que vous indiquez, ce qui constituerait une avancée supplémentaire d'ici la fin de la mandature ? Je ne saurais m'engager. On va voir. Comme vous l'avez dit, de toute façon, maintenant l'échéance ce sont les élections municipales de 2026 puisque de toute façon, pour 2020, comme vous l'avez observé, cela n'a pas été fait. Donc, ça veut dire qu'on a encore un peu de temps devant nous, mais pas trop.

Je vais essayer de vous répondre le plus sincèrement possible, comme sur tout le reste, à ce sujet. Oui, l'objectif est bon. Je pense qu'il faut y aller comme sur tout le reste avec pragmatisme. Il faut parfois un peu, c'est un sujet où il faut un peu bouger les lignes et faire face à toute une série de conservatismes. La volonté est là, mais encore une fois, il faut créer les conditions d'un relatif consensus, de quelque chose de très opérationnel pour pouvoir franchir l'étape suivante.

Mesdames et Messieurs les maires, les conseillers municipaux, les adjoints évidemment, les présidents d'EPCI, ma présence ce matin parmi vous en Haute-Savoie avec deux membres du Gouvernement, est le témoignage d'un vif respect et d'une grande confiance. Je vous dis, je sais tous les problèmes qui sont les vôtres. Je les ai vécus au quotidien. Mais dites-vous que la France a besoin de vous. C'est dur, ce n'est pas facile. Vous interpellez l'Etat, il est là pour ça.

Je veux vous dire vraiment en mon nom personnel, au nom du Président de la République, combien je partage et comprends vos préoccupations. Combien chaque fois que j'ai à prendre des décisions, mon passé de maire, je le disais tout à l'heure, mon expérience personnelle d'élu de terrain, c'est-à-dire de quelqu'un comme vous, m'est utile et précieux, ça remet vraiment les pieds sur terre. Ne vous découragez pas. On a encore beaucoup à progresser. Je le sais, on cherche à s'améliorer, mais ne vous découragez pas.

Vous avez des fonctions non seulement très utiles, mais finalement, je le sais, ce n'est pas des fonctions presque ce que vous avez, c'est un sacerdoce, c'est une passion. Et finalement, un pays qui n'a plus de passion et qui n'a plus de passionnés, c'est un pays qui se meurt. Moi, je crois à la France comme vous. Vous servez votre commune, vous servez votre collectivité, mais en réalité, vous servez votre pays, vous servez la France et, je suis sûr que vous pensez comme moi, il n'y a rien de plus beau.

Merci beaucoup.